



# Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée

Distr. générale  
3 avril 2018  
Français  
Original : anglais

## Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique

Vienne, 28-31 mai 2018

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

**Bonnes pratiques à suivre aux fins de l'efficacité de la  
formation et de l'assistance législative visant à améliorer  
l'application de la Convention des Nations Unies  
contre la criminalité transnationale organisée**

## **Bonnes pratiques à suivre aux fins de l'efficacité de la formation et de l'assistance législative visant à améliorer l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée**

**Document d'information établi par le Secrétariat**

### **I. Introduction**

1. L'initiative Éducation pour la justice du Programme mondial pour l'application de la Déclaration de Doha a été adoptée par le treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en 2015 et approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/174](#). Dans le cadre de cette initiative, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a récemment élaboré un guide pédagogique sur la criminalité organisée, qui met l'accent sur les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Le guide, qui a été conçu sous la forme de modules, vise à promouvoir et à renforcer l'enseignement pluridisciplinaire sur la question au niveau de l'enseignement supérieur. Les thèmes couverts dans les modules sont les suivants : la définition de la criminalité organisée ; les marchés de la criminalité organisée ; l'infiltration de la criminalité organisée ; les outils des services de répression et de détection et la coopération entre ces services ; les stratégies de poursuite ; la détermination des peines et la confiscation ; la coopération internationale et la prévention. Les matériels d'enseignement offrent également des orientations sur les méthodes et outils d'apprentissage à l'appui du processus d'apprentissage.

2. Le présent document d'information a été établi comme contribution aux délibérations du Groupe de travail d'experts gouvernementaux sur l'assistance technique au titre du point 2 de l'ordre du jour provisoire. Il donne un bref aperçu des meilleures pratiques utilisées par l'ONUDC pour dispenser une formation visant à renforcer l'application de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Le document met également l'accent sur certains éléments des matériels d'enseignement élaborés récemment sur la criminalité organisée, en vue de

\* CTOC/COP/WG.2/2018/1-CTOC/COP/WG.3/2018/1.



promouvoir leur utilisation dans le cadre d'une formation efficace visant à renforcer l'application de la Convention. Enfin, il contient des recommandations sur les moyens à envisager pour améliorer cette formation.

## **II. Meilleures pratiques de l'ONUDC en matière de fourniture de formations**

3. L'ONUDC entend fournir des formations et des matériels d'enseignement de qualité pour le renforcement systématique des capacités, afin d'aider les États à appliquer la Convention contre la criminalité organisée, en tenant compte des principes fondamentaux de la théorie pédagogique. En 2017, l'ONUDC a dispensé une formation sur la Convention et les Protocoles s'y rapportant à environ 9 000 praticiens de la justice pénale.

4. La mise en œuvre des activités de formation de l'ONUDC vise à répondre aux exigences et aux besoins de chaque bénéficiaire. Idéalement, les formations sont fondées sur une évaluation préliminaire des besoins. En outre, l'ONUDC s'efforce de dispenser des formations ciblées et adaptables. Les activités de formation sont donc mises en œuvre en étroite coordination avec les pays bénéficiaires. Cette collaboration favorise les partenariats et assure la durabilité des interventions. Dans le cadre de ses activités de formation, l'ONUDC suit et promeut une approche fondée sur les droits de l'homme et vise à intégrer la problématique femmes-hommes tant dans les matériels d'enseignement que dans les formations dispensées.

5. Comme les activités de formation de l'ONUDC sont axées sur les résultats, elles contiennent un élément de suivi et d'évaluation, qui permet de tirer des enseignements et de les exploiter. Six mois après la fin d'une formation, il est demandé aux participants si, dans leur travail quotidien, ils utilisent les compétences et les connaissances acquises au moyen de la formation. Les enseignements tirés de ces activités de formation ont également une incidence sur l'action normative de l'ONUDC et sur ses travaux relatifs aux politiques, y compris dans le contexte de la Conférence des Parties à la Convention contre la criminalité organisée et de ses groupes de travail.

6. Outre les matériels et outils d'enseignement que l'ONUDC utilise dans le cadre des activités de formation relatives à la Convention contre la criminalité organisée, les universités et les gouvernements peuvent aussi utiliser les modules d'enseignement de l'initiative Éducation pour la justice pour renforcer les compétences et les connaissances des étudiants et des praticiens afin de prévenir et de combattre la criminalité organisée.

## **III. Modules d'enseignement sur la criminalité organisée, de l'initiative Éducation pour la justice**

7. Lancée en 2016, l'initiative Éducation pour la justice est un élément clef du Programme mondial pour l'application de la Déclaration de Doha. L'initiative reconnaît les liens étroits entre l'éducation et les sociétés inclusives et pacifiques. Elle reconnaît également le rôle fondamental que joue l'éducation dans la promotion de la paix, de la justice et de l'égalité, pour façonner les valeurs des générations futures et renforcer la prise de conscience du public. Le volet universitaire de l'initiative vise à appuyer les activités d'enseignement et de recherche des universitaires relatives aux domaines relevant du mandat de l'ONUDC, à savoir la criminalité organisée, la corruption, le terrorisme, la cybercriminalité, la justice pénale, le trafic d'armes à feu, la traite des personnes et le trafic de migrants, ainsi que l'intégrité et l'éthique. On trouvera ci-après un aperçu général du contenu des modules et des principaux concepts analysés.

## **1. Conceptualisation et définition de la criminalité organisée**

8. Les modules de l'initiative comprennent une analyse du concept et de la définition de la criminalité organisée, notamment un examen du texte de la Convention contre la criminalité organisée. Les modules sont fondés sur la prémisse que les groupes criminels organisés cherchent des profits illicites et saisissent les occasions d'infiltrer les gouvernements et de contrôler les marchés des biens et services illégaux, y compris les médicaments, les produits médicaux falsifiés, les biens volés, les biens contrefaits, la traite des personnes et le trafic de migrants. Ces groupes peuvent faire usage de la violence et de la corruption pour atteindre leurs objectifs et ils exploitent souvent des personnes morales, en les utilisant comme boucliers pour commettre des crimes ou blanchir le produit d'activités illégales.

9. Les matériels d'enseignement étudient les problèmes de définition de la criminalité organisée et font référence à diverses définitions utilisées, y compris celle énoncée dans la Convention contre la criminalité organisée. Les caractéristiques communes aux différentes définitions de la criminalité organisée sont examinées. Ce sont : l'élément gain financier ; la fourniture de biens et services illicites en réponse à la demande ; le facteur favorable qu'est la corruption ; l'utilisation régulière de l'intimidation, de menaces ou de la force pour mener des activités criminelles et les protéger. Les similitudes et les différences entre la criminalité organisée et d'autres formes de criminalité et d'activités connexes sont examinées, de même que l'organisation et la composition des groupes criminels organisés.

## **2. Activités des groupes criminels organisés : fourniture de biens et services illicites et infiltration d'entreprises et des pouvoirs publics**

10. Trois grandes catégories de comportement illégal sont mises en évidence dans les modules, sur la base des descriptions et des définitions de la criminalité organisée qui figurent dans les codes pénaux et les études de cas. Ces trois catégories, qui reflètent les différentes infractions qui sont le plus souvent associées à des activités criminelles organisées, sont la fourniture de services illicites, la fourniture de biens illicites et l'infiltration d'entreprises légitimes ou des pouvoirs publics. Chaque catégorie comprend des infractions spécifiques.

11. Concernant la question des marchés criminels organisés, les modules traitent des différents types de biens et services illicites, notamment le trafic de migrants et le trafic de drogues, d'armes à feu et de produits contrefaits et la traite de personnes. En ce qui concerne l'infiltration des entreprises légales ou des pouvoirs publics, les matériels d'enseignement couvrent les questions que sont l'extorsion, le blanchiment d'argent, la responsabilité des personnes morales et les liens entre la criminalité organisée et la corruption.

## **3. Rôle des femmes dans la criminalité organisée**

12. Les modules reconnaissent que la criminalité organisée est traditionnellement considérée comme un comportement « masculin », alors que les femmes ont, dans la plupart des cas, été exploitées dans les activités criminelles organisées. Ces dernières années, toutefois, une plus grande attention a été accordée au rôle actif des femmes dans les activités criminelles organisées.

13. Les rôles que jouent les femmes en tant que chefs dans des groupes criminels organisés, y compris en tant qu'organisatrices de la commission d'infractions et que partenaires égales dans la criminalité, sont examinés dans les modules. Comme cela est noté dans le matériel d'enseignement, il a été constaté que les femmes aussi assumaient des rôles d'assistance et d'appui, subordonnées aux criminels de sexe masculin. Ces rôles consistent notamment à assurer le fonctionnement d'un système d'appui stable, souvent central (par exemple, en s'occupant des finances du groupe criminel organisé). Dans les affaires de traite des personnes, il a été établi que des femmes servaient

d'intermédiaire entre les auteurs et les victimes, souvent au titre d'une « promotion » les faisant passer de victime à une fonction de supervision. D'autres analyses ont trouvé de nombreux éléments de preuve établissant que les femmes étaient au courant de l'affiliation criminelle de leurs homologues masculins, et dans certains cas, qu'elles prenaient une part active à la poursuite et à la dissimulation d'une activité criminelle. Il est probable qu'un complément d'enquête et de collecte de données donneront davantage de preuves de l'implication des femmes dans la criminalité organisée<sup>1</sup>.

#### 4. Mesure de l'activité criminelle organisée

14. Les difficultés que pose la mesure précise de l'activité criminelle organisée sont examinées dans les modules d'enseignement. Les facteurs qui affectent la mesure sont notamment les efforts faits par les délinquants pour dissimuler leurs activités, le non-signalement des victimes et la difficulté à déterminer la mesure dans laquelle la criminalité organisée est impliquée dans la commission d'une infraction donnée.

15. La criminalité organisée est un phénomène complexe qui comporte des éléments multiples qui se chevauchent et sont souvent mesurés séparément. Il existe au moins cinq composantes du crime organisé, à savoir :

- a) Les délinquants : les auteurs principaux de l'infraction et leurs complices ;
- b) Les produits : produits licites ou illicites, volés ou passés en contrebande ;
- c) Les personnes : celles qui sont des victimes, notamment les victimes de la traite des êtres humains ;
- d) Le produit : les bénéfices provenant de l'activité illicite ;
- e) La cybertechnologie : utilisation des technologies pour contribuer à la commission d'une infraction et diverses formes de cybercriminalité, y compris l'exploitation sexuelle des enfants en ligne et la diffusion des codes malveillants ou des virus<sup>2</sup>.

16. La méthode de mesure de l'activité criminelle organisée peut varier en fonction de ce qui est mesuré en fait. Les modules offrent en conséquence trois perspectives pour mesurer les infractions de toute nature, celles respectivement de l'auteur, de la victime et des autorités publiques. En outre, d'autres moyens d'évaluer l'activité criminelle organisée sont également expliqués, qui mettent l'accent sur la nature d'infractions spécifiques commises par des groupes criminels organisés. La circulation des produits illicites depuis la source jusqu'à la destination peut faire l'objet d'une mesure (par exemple, celle qui figure dans le *Rapport mondial sur les drogues* publié chaque année par l'ONUDC, qui évalue le trafic de drogues dans le monde)<sup>3</sup>.

#### 5. Causes de la criminalité organisée et facteurs qui la facilitent

17. Les modules d'enseignement examinent également les raisons pour lesquelles des personnes se livrent à des activités criminelles. De nombreuses études ont été

<sup>1</sup> *Global Report on Trafficking in Persons 2016* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.16.IV.6), p. 34 à 40 ; Jana Arsovska et Felia Allum, « Introduction: women and transnational organized crime », *Trends in Organized Crime*, vol. 17, n<sup>os</sup> 1 et 2 (2014), p. 1 à 15 ; Valeria Pizzini-Gambetta, « Organized crime: the gender constraints of illegal markets », in *The Oxford Handbook of Gender, Sex, and Crime*, Rosemary Gartner et Bill McCarthy (dir.) (Oxford, Oxford University Press, 2014). Mark Shaw et Luke Lee Skywalker « Gangs, violence and the role of women and girls: Emerging themes and policy and programme options drawn from interviews with female gang members in Cape Town », The Global Initiative, mars 2017. Disponible à l'adresse <http://globalinitiative.net/>.

<sup>2</sup> « Organizing transnational crime: networks, markets and hierarchies », in *Combating Transnational Crime: Concepts, Activities and Responses*, Phil Williams et Dmitri Vlassis (dir.) (Londres, Frank Cass Publishers, 2001).

<sup>3</sup> *Rapport mondial sur les drogues 2017* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.17.IX.6).

entreprises pour expliquer et comprendre l'existence de la criminalité. Les archives historiques montrent que la criminalité existe dans toutes les sociétés, mais les taux de criminalité varient considérablement, tant au sein d'un pays donné qu'entre les pays, et ils évoluent dans le temps.

18. Une attention relativement limitée a été accordée aux causes de la criminalité organisée et aux facteurs qui la facilitent. En outre, des facteurs de mobilisation – c'est-à-dire les circonstances qui réunissent les différents acteurs – jouent un rôle important dans la genèse et la facilitation de la criminalité organisée et concernent essentiellement les motivations et raisons personnelles qui font que les principales parties prenantes s'engagent dans des activités criminelles. La Convention contre la criminalité organisée comprend, comme élément de la définition d'un groupe criminel organisé, le but visé par ses participants, qui est de tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel de la commission d'infractions graves. Le profit est donc le but ultime des groupes criminels organisés. Néanmoins, cette motivation n'explique pas totalement pourquoi les participants aux groupes criminels organisés utilisent des systèmes criminels de planification et de gestion générale en vue de commettre des infractions graves de manière systématique.

19. Les modules d'enseignement organisent les explications existantes du comportement criminel selon une typologie en quatre parties, constituée des approches positiviste<sup>4</sup>, classique<sup>5</sup>, structurelle<sup>6</sup> et éthique<sup>7</sup>, en utilisant des études de cas pour montrer comment ces explications peuvent s'appliquer à des cas individuels de criminalité organisée. L'analyse des causes de la criminalité organisée et des facteurs qui la facilitent peut fournir des informations claires sur la manière dont les décisions pénales sont prises et comment il pourrait être possible de prévenir ces activités criminelles à l'avenir.

## 6. Modèles de groupes criminels organisés

20. De même, il est très difficile d'établir une typologie des groupes criminels organisés selon le type d'infraction et l'heure et le lieu de sa commission. Néanmoins, de nombreuses études empiriques ont recensé trois grands modèles : les groupes ayant une structure hiérarchique ou organisationnelle ; les groupes basés sur des liens locaux, culturels ou ethniques ; les groupes qui s'appuient sur des liens analogues à ceux d'une entreprise commerciale (c'est-à-dire le modèle d'entreprise). Ces modèles se chevauchent et peu de groupes criminels organisés ne représentent qu'un type distinct, mais il existe de nombreuses différences entre les modèles, qui sont examinées dans les modules.

21. En outre, une nouvelle structure de criminalité organisée est présente dans le monde virtuel. Le cyberspace offre un marché en ligne où les biens et services illicites sont vendus, et les entreprises parfois infiltrées, sans contact physique entre le

<sup>4</sup> Voir Matthew W. Logan et Brandon Dulisse, « Positive criminology », in *Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice*, Jay Albanese (dir.) (Hoboken (New Jersey), Wiley-Blackwell, 2014) ; Ronald L. Akers, Christine S. Sellers et Wesley G. Jennings, *Criminological Theories: Introduction, Evaluation, and Application*, 7<sup>e</sup> éd. (Oxford, Oxford University Press, 2016) ; Franklin P. Williams III et Marilyn D. McShane, *Criminological Theory*, 7<sup>e</sup> éd. (Londres, Pearson, 2017).

<sup>5</sup> Voir Cesare Beccaria, *On Crimes and Punishments* (Indianapolis (États-Unis), Bobbs-Merrill, 1967), publié pour la première fois en 1764 ; Bob Roshier, *Controlling Crime: The Classical Perspective in Criminology* (Chicago (États-Unis), Lyceum Books, 1989) ; Matthew Valasik « Classical criminology », in *Encyclopedia of Criminology and Criminal Justice*, Jay Albanese (dir.), (New York (États-Unis), Wiley-Blackwell, 2014).

<sup>6</sup> Voir Hung-En Sung, « State failure, economic failure, and predatory organized crime: a comparative analysis », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 41, n° 2 (2004), p. 111 à 129.

<sup>7</sup> Voir Darcia Narvaez « Integrative ethical education », in M. Killen et J. Smetana (dir.), *Handbook of Moral Development* (Mahwah (New Jersey), Erlbaum, 2006) ; Larry Nucci, Darcia Narvaez et Tobias Krettenauer (dir.), *Handbook of Moral and Character Education*, 2<sup>e</sup> éd. (New York (États-Unis), Routledge, 2014).

fournisseur et le client. Un des modules est donc consacré à l'établissement d'un lien entre la criminalité organisée et la cybercriminalité en s'appuyant sur le fait que les groupes criminels organisés à la fois utilisent et exploitent les services numériques, afin d'en retirer des avantages financiers ou autres avantages matériels<sup>8</sup>.

#### **7. Les outils des services de répression et de détection et la coopération entre ces services**

22. Alors que les groupes criminels organisés s'adaptent et que les délinquants commettent des infractions dans plus d'un État, il est nécessaire de réduire ou d'éliminer les vides juridictionnels qui permettent aux fugitifs de trouver des sanctuaires. Les modules traitent de la question de la compétence conformément à la Convention contre la criminalité organisée, ainsi que des thèmes du maintien de l'ordre réactif et proactif et de l'utilisation de techniques d'enquête spéciales, qui doivent concilier les intérêts concurrents que sont la sécurité publique, qui doit être assurée, et les droits fondamentaux des individus, dont la garantie est une nécessité et une obligation.

23. En ce qui concerne les techniques d'enquête et la collecte de renseignements, les modules examinent le recours aux livraisons surveillées, à la surveillance physique et électronique, aux opérations d'infiltration, à l'analyse financière et aux informateurs. L'utilisation de ces techniques nécessite plus de planification et d'organisation que les outils de détection et de répression traditionnels, ce qui prend du temps, mais elles sont souvent nécessaires pour enquêter sur les activités criminelles organisées.

#### **8. Poursuites, détermination des peines, confiscation et coopération internationale dans les affaires de criminalité organisée**

24. Les modules examinent aussi des stratégies de poursuite pour lutter contre la criminalité organisée, qui étudient le rôle des procureurs, les différences entre les systèmes juridiques accusatoire et inquisitoire et les mesures visant à inciter à coopérer avec les forces de répression et de détection (par exemple, en allégeant la peine, en accordant l'immunité et en assurant la protection des témoins).

25. En outre, les modules traitent de la philosophie et des principes qui sous-tendent les condamnations pénales dans le monde entier, en examinant le but de la peine, les circonstances aggravantes ou atténuantes et les différentes peines applicables à la criminalité organisée, y compris la position de l'ONU à l'égard de la peine de mort. La confiscation et la disposition des avoirs saisis et la protection des droits des tiers sont également examinées, de même que les outils visant à faciliter la coopération entre les pays en matière pénale. Ces outils comprennent l'entraide judiciaire, l'extradition et la coopération internationale pour le transfert de procédures pénales et le transfèrement des condamnés.

### **IV. Utilisation de la théorie pédagogique pour comprendre la nature de la criminalité organisée**

26. Les modules d'enseignement de l'initiative Éducation pour la justice tiennent compte des principes fondamentaux de la théorie pédagogique, notamment du concept de connaissances préalables et de l'idée que les étudiants doivent modifier et élargir leurs représentations mentales préexistantes lorsqu'ils apprennent de nouveaux concepts. L'un des moyens les plus efficaces d'aider les étudiants à accomplir un tel changement est de leur faire énoncer et examiner leurs connaissances et représentations mentales préalables avant d'apprendre de nouveaux concepts. Lorsque les étudiants sont

---

<sup>8</sup> Voir Roderic Broadhurst *et al.*, « Organizations and cyber crime: an analysis of the nature of groups engaged in cyber crime », *International Journal of Cyber Criminology*, vol. 8, n° 1 (2014) ; Kim-Kwang Raymond Choo et Russell G. Smith, « Criminal exploitation of online systems by organised crime groups », *Asian Journal of Criminology*, vol. 3, n° 1, p. 37 à 59.

invités à débattre de leur compréhension et de leur expérience d'un sujet avant de commencer une activité de formation, cela les prépare à la perspective du changement et aide également les enseignants à repérer les idées fausses et les problèmes spécifiques que les étudiants peuvent avoir, ce qui leur permet d'y faire face plus efficacement.

27. À cette fin, les modules sur la criminalité organisée comprennent des activités brise-glace, des études de cas, des jeux de questions-réponses et d'autres méthodes visant à dialoguer avec les étudiants afin d'élargir leurs connaissances et de remettre en question leurs idées fausses. Un exemple d'une telle méthode consiste à poser aux étudiants quelques questions simples sur le thème de la Convention contre la criminalité organisée, comme indiqué ci-dessous.

*Exemple de questionnaire figurant dans les modules de l'initiative Éducation pour la justice*

**L'expression « groupe criminel organisé » désigne un groupe structuré de \_\_\_\_\_ personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.**

- a) Deux
- b) Trois
- c) Quatre

**L'expression « infraction grave » désigne un acte constituant une infraction passible d'une peine privative de liberté dont le maximum ne doit pas être inférieur à \_\_\_\_\_ .**

- a) Un an
- b) Deux ans
- c) Trois ans
- d) Quatre ans
- e) Rien de ce qui précède

**Selon la Convention contre la criminalité organisée, quelle est la motivation de la plupart des groupes criminels organisés ?**

- a) La doctrine sociale
- b) Les convictions politiques
- c) Le changement idéologique
- d) Tout ce qui précède
- e) Rien de ce qui précède

**Selon la Convention contre la criminalité organisée, lequel des éléments ci-après est un critère permettant de considérer qu'une activité criminelle relève de la « criminalité transnationale organisée » ?**

- a) Elle est commise dans plus d'un État
- b) Elle est commise dans un État mais préparée dans un autre État
- c) Elle implique un groupe criminel qui se livre à des activités criminelles dans plus d'un État
- d) Elle est commise dans un État mais a des effets substantiels dans un autre État
- e) Tout ce qui précède

28. Les modules comprennent un large éventail d'activités qui permettent aux étudiants de pratiquer activement le matériel au moyen de diverses méthodes (écouter, lire, visionner, parler, écrire et tenir un rôle). Les étudiants sont également encouragés à appliquer leurs nouvelles connaissances aux situations en dehors de la classe : par exemple, en examinant des exemples réels de la criminalité organisée de différentes parties du monde, y compris de leur pays et/ou région. Une grande partie des modules

sur la criminalité organisée recommandent également que les étudiants participent à des débats, des jeux de rôle ou d'autres activités, qui sont suivis d'une séance d'analyse et de réflexion, comprenant des débats ou des activités d'écriture.

## **V. Suite donnée et recommandations possibles**

29. Les États sont invités à encourager leurs établissements de formation et d'enseignement à participer à la mise au point, à la diffusion et à l'utilisation de matériels et outils de formation conçus par l'ONUSD, notamment des modules d'enseignement de l'initiative Éducation pour la justice nouvellement créés sur la criminalité organisée.

30. Les États voudront peut-être également communiquer activement avec l'ONUSD concernant leurs besoins en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités et sur leurs observations et les effets de l'aide reçue.

31. Les États souhaiteront peut-être également prier l'ONUSD de continuer à élaborer des matériels et outils de formation et d'enseignement sur certaines questions clés relatives à l'application de la Convention contre la criminalité organisée et d'autres questions intersectorielles connexes. Ces questions pourraient comprendre la participation à un groupe criminel organisé, ainsi que la criminalité organisée et ses liens avec le terrorisme, la cybercriminalité, la corruption, l'égalité des sexes et les droits de l'homme.

32. Les États souhaiteront peut-être également demander la fourniture d'une assistance technique utilisant les modules et outils d'enseignement et fournir des ressources extrabudgétaires à cette fin.

33. Aux fins de la formation et de l'assistance législative, les États peuvent également envisager de fournir d'autres exemples de lois et de jurisprudence par le biais du portail de gestion des connaissances pour la « Mise en commun de ressources électroniques et de lois contre la criminalité » (portail SHERLOC).

34. Les États voudront peut-être envisager de fournir des ressources extrabudgétaires pour appuyer la fourniture d'activités de formation et l'élaboration de matériels et outils pédagogiques par l'ONUSD pour la promotion de l'application de la Convention et des Protocoles s'y rapportant.